Communauté de Communes
de l'Orée de Puisaye

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le deux décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Perreux, membre de la Communauté de Communes de L'Orée de Puisaye sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN, Danny BOURGES, Jean-Pierre GERARDIN, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Gaëlle JANNOT, Elizabeth TAVELIN, Patrick TAVELIN, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Marie Odile CHATON, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Régis POIRIER, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Michel BEULLARD, Samuel GRANDJEAN, et Alain VAVON.
Absents excusés : Nathalie SAULNIER (pouvoir à Danny BOURGES), Sonia ZIMMERMANN (pouvoir à Florian Bourgeois), Joël LALES (pouvoir à Gilbert LE DRUILLENEC), Hervé CHAPUIS pouvoir à Claudine BERNIER), Bernard MOISSETTE.
Madame Elisabeth TAVELIN est élue secrétaire de séance.
Membres afférents au conseil : 33
Membres présents : 28
Membres ayant pris part à la délibération : 32
Date de convocation : 25 novembre 2015

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 21 octobre 2015. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour. Les conseillers communautaires donnent leur accord à l'unanimité.

Préparation de la phase opérationnelle "dite de suivi-animation" de l'opération programmée de l'habitat PIG (programme d'intérêt général) multithématique du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Madame Véronique Ravier, en charge des dossiers habitat et transition énergétique au Pays présente le dispositif aux élus.

Les communautés de communes du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont, par délégation de mission ponctuelle, désigné le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne comme mandataire coordonnateur de la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle de PIG (programme d'intérêt général) pour l'amélioration de l'habitat :
-Délibération n° 2013-64 de la communauté de communes de Forterre en date du 30 octobre 2013,

-Délibération n°2013/08/19 de la communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre en date du 27 août 2013,
-Délibération n° 2013-10-6 de la communauté de communes des coteaux de la Chanteraine en date du 08 octobre 2013,
-Délibération n°2013-92 de la communauté de communes de la région de Charny en date du 04 septembre 2013,
-Délibération de la communauté de communes Orée de Puisaye en date du 17 septembre 2014,
-Délibération n° 0211/2013 de la communauté de communes Cœur de Puisaye- en date du 28 octobre 2013.

L'Etude pré-opérationnelle de PIG multithématique du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en cours, doit se clore par la rédaction d'un projet de convention de PIG. Ce projet de convention servira de base de discussion avec l'Anah pour engager la phase opérationnelle « dite de suivi-animation » d'une durée prévisionnelle de 3 ans.
L'engagement officiel sera concrétisé par la signature de la convention avec l'Anah.

Le diagnostic de territoire réalisé lors de la phase pré-opérationnelle en cours, a permis de dégager des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour préparer la phase opérationnelle.

Afin de permettre au PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne de finaliser le projet de convention qui dimensionnera le dispositif opérationnel dit « suivi-animation »,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider :

- **Le dispositif retenu : PIG multithématique traitant des problématiques suivantes :**
  - Amélioration énergétique de l'habitat
  - Adaptation des logements à la perte d'autonomie
  - Lutte contre l'habitat indigne.

- **Le pilotage de la phase opérationnelle "dite de suivi-animation" par le PETR** du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne désigné comme maitre d'ouvrage pour n'avoir qu'un seul opérateur et une seule convention à l'échelle du territoire. Pour cela, la communauté de communes désigne le PETR comme mandataire-coordonnateur de l'opération programmée de PIG.

- **La gestion des dossiers** faite au niveau du Pays :
  - suivi des dossiers et de l'instruction en lien avec l'opérateur
  - la gestion des réservations des crédits
  - les mises en paiement.

- **L'abondement d'une enveloppe financière d'aide aux travaux** qui sera allouée par la communauté de communes sur les principes suivants :
  - <u>Prime aide aux travaux pour les propriétaires occupants</u>:
    - 750 € par logement jusqu'à 10 000 € de travaux HT
    - 1 000 € par logement au-delà de 10 000 € de travaux HT
  - <u>Prime aide aux travaux pour les propriétaires bailleurs :</u>

- 3 500 € par logement.
- Le conditionnement de la prime au critère de performance énergétique "BBC compatible" à un seul poste de travaux : isolation des combles perdus.

- **La participation au financement de l'opérateur (suivi -animation) :**
  - Financement de la mission suivi-animation par l'ANAH:
    - 35 % du coût HT (part fixe)
    - + part variable (variation du montant selon atteinte des résultats)
  - Financement complémentaire identifié : LEADER
    -Cofinancement de 35 %sur le montant HT du suivi-animation

  → Reste à charge :
  30 % du montant HT du suivi-animation, moins la part variable
  + TVA

  POUR INFORMATION : Budget prévisionnel de la communauté de communes (sans cofinancement LEADER) = hypothèse la moins favorable :

Aides aux travaux (primes)	Propriétaires Occupants (PO)	29 175 €
	Propriétaires Bailleurs (PB)	10 500 €
	Sous total PO + PB	***39 675 €***
Ingénierie	***Reste à charges HT***	***16 668 €***
Total général HT		**56 343 €**

Ces éléments sont validés sur le principe.
Tous ces éléments restent soumis à validation de l'Anah.
Le budget prévisionnel définitif fera l'objet d'une délibération spécifique pour l'engagement de l'action.

Convention de disponibilité entre le SDIS et la CCOP

Monsieur Patrick Tavelin expose que plusieurs agents de la CCOP sont sapeurs-pompiers volontaires et qu'il convient, par une convention entre le SDIS et la CCOP, de cadrer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires par des autorisations d'absence pendant le temps de travail.
Les autorisations d'absence peuvent être accordées au sapeur-pompier volontaire durant son temps de travail pour des actions de formation réglementaires et pour les missions opérationnelles. Elles peuvent être refusées en cas d'incompatibilité avec les nécessités de fonctionnement des services.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, approuvent les termes de la convention et autorisent Monsieur le Président à la signer.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil communautaire, considérant que le PLUi, tel qu'il est présenté à l'organe délibérant de l'EPCI est prêt à être approuvé, conformément au Code de l'Urbanisme, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le PLUi des communes de l'ex CCRC : Charny, Chambeugle, Chêne-Arnoult, Dicy, Fontenouilles, Grandchamp, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Saint-Denis-sur-Ouanne et Saint-Martin-sur-Ouanne.

Convention de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée pré-diagnostics énergétiques

Monsieur Beullard expose que la CCOP a délégué au PETR du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne la maîtrise d'ouvrage des pré-diagnostics énergétiques, et qu'il convient de formaliser une convention de mandat pour maitrise d'ouvrage déléguée.

Ce mandat comprend les missions suivantes :
- Élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- Organisation administrative et technique de la procédure de consultation,
- Organisation de la sélection du prestataire,
- Signature, publication et exécution du marché,
- Encadrement et coordination de la réalisation des pré-diagnostics Confiés au prestataire,
- Information, communication,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre pour chaque pré-diagnostic réalisé,
- Réception des études de pré-diagnostics énergétiques.

L'estimation du montant de cette mission s'élève à 13 500 € HT ; une subvention de 70% sera versée par le Pays.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes des conventions de mandat pour maîtrise d'ouvrage déléguée pour chacune des communes concernées et autorise Monsieur le Président à les signer.

Suppression et création de poste

Suite à un besoin en heures de ménages supplémentaires à l'école de Saint Martin qui sera pourvu par mobilité interne, Monsieur Beullard propose la suppression et création de postes nécessaires. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Ouverture d'un poste de contractuel

Suite à la création de la commune nouvelle et de la surcharge de travail qui va en découler, notamment au niveau des ressources humaines, Monsieur Beullard propose le recrutement d'un agent contractuel pour 4 mois. Le conseil communautaire approuve cette disposition à l'unanimité.

Affaires diverses

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion du futur conseil municipal de la commune nouvelle aura lieu le 15 décembre à 20 heures à la salle polyvalente de Charny et que la première réunion du conseil municipal de la commune nouvelle aura lieu le 5 janvier 2016 à la salle polyvalente de Charny.

Elle sera convoquée par le maire de la commune la plus peuplée : Monsieur Éric Jublot. Elle sera présidée par le doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection du maire.

Monsieur Gérardin propose une actualisation du site Internet au 1er janvier 2016 pour l'information des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 h 10.

Le Président	Le secrétaire
Michel COURTOIS	Elisabeth TAVELIN